



HIVER 2022-2023

## RAQUETTES EN VERCORS, DANS LA VALLÉE DES LOUPS

Randonnée en étoile accompagnée  
4 jours, 3 nuits, 4 jours d'activité

Nous vous proposons de passer quatre jours "sur les traces du loup", dans une vallée secrète, à deux pas du Mont Aiguille et de la réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, où le site de l'ermitage d'Esparron est resté sauvage, paisible, hors du temps. La présence de l'homme y est si peu marquée, que le loup, lui, en a fait son habitat permanent. Nous vivons dans une ambiance canadienne au milieu de la forêt de sapins et d'érables.

Nous suivrons les traces de vie de ce grand prédateur, au coeur de la vallée, marcherons à deux pas du Mont Aiguille et ferons une excursion sur la réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors.

Vous serez hébergés au refuge de la ferme d'Esparron. Si autrefois elle permettait l'exploitation des maigres terres agricoles de la vallée au profit des religieux, la ferme est aujourd'hui un lieu d'accueil au coeur de la nature, pour notre plus grand bonheur.

### Les plus de ce séjour :

- Un environnement de pleine nature, idéal pour se ressourcer et être en totale déconnexion
- Sur les traces du loup
- La réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors

# PROGRAMME

## **Jour 01 : Clelles - Refuge d'Esparon**

Accueil à 14h en gare de Clelles et court transfert au col du Prayet (10 min). Un bonjour au Mont Aiguille et nous partons raquettes aux pieds découvrir notre vallée sauvage. C'est à l'affût des premières traces du loup que nous tombons sur les ruines de l'ermitage d'Esparon, que nous visiterons. Nous descendons jusqu'à notre refuge, réservé rien que pour nous et installation pour 3 nuits. Première soirée au coin du feu.

**Dîner et nuit au refuge d'Esparon.**

*2h à 2h30 de marche, +50 m, -150 m.*

## **Jour 02 : Col de Menée - Crête de Grande Leirie - Vallon de Combeau**

Nous profitons de notre pérégrination matinale vers le col de Menée, pour relever les traces du loup et de la faune sauvage, fraîchement déposées durant la nuit. Du col de Menée, la vue se dégage et c'est véritablement lorsque nous sommes sur la crête de Grande Leirie que la magie opère ; la vue à 360° sur le Mont Aiguille, le Dévoluy, et les falaises Est du Vercors nous en met plein les yeux.

**Dîner et nuit au refuge d'Esparon.**

*5h de marche, +500 m, -500 m.*

## **Jour 03 : Col du Prayet - Sommet du Platary**

Nous partons raquettes aux pieds pour le col du Prayet et la montagne du Platary, sommet des contreforts du Vercors. Un point de vue sur le Trièves et le Mont Aiguille façon carte postale. Nous longeons la crête à la recherche du trou qui perce la montagne du Platary, véritable curiosité géologique. Puis c'est parti pour une descente à la bergerie des Ayes où la fontaine jaillit sous un grand hêtre, avant de prendre la direction du col de Prayet et le retour au refuge. Une randonnée dans une ambiance que l'auteur Jean Giono a si bien décrite dans ses romans inspirés de ses séjours dans le Trièves.

*4h30 à 5h de marche, +500 m, -500 m.*

## **Jour 04 : Refuge Esparon - Sommet du Platary - Clelles**

Dernière balade sur les traces du loup. Puis jolie descente le long du Rif Perron jusqu'à la sortie de notre vallée enchantée. Transfert à la gare de Clelles (10 min) et fin du séjour.

*2h30 de marche, +50 m, -300 m.*

**Fin du séjour en milieu d'après-midi.**

## COMPLEMENT DE PROGRAMME

Nous pouvons être amenés à modifier l'itinéraire indiqué : soit au niveau de l'organisation (problème de surcharge des hébergements, dédoublement des groupes, modification de l'état du terrain, éboulements, sentiers dégradés, etc.), soit directement du fait du guide (météo, niveau du groupe, etc.). Ces modifications sont toujours faites dans votre intérêt, pour votre sécurité et pour un meilleur confort !

## FICHE PRATIQUE

### ACCUEIL

Le jour 1 à 14h30, à la gare de Clelles.

### Accès

#### En train

Gare de Clelles : se situe sur la ligne SNCF Grenoble - Veynes - Gap.

*Exemple d'horaires (à vérifier sur le site de la SNCF) :*

Aller : Paris Gare de Lyon 07h43 - Grenoble 10h48 / 12h10 - Grenoble - Vif 12h45 / 13h48 - Vif - Clelles 14h23.

Retour : Clelles 17h43 - Vif 18h25 / 18h33 - Vif - Grenoble 19h03 / 19h16 - Grenoble - Paris Gare de Lyon 22h18.

Consultez vos horaires sur le site internet de la SNCF : <https://www.sncf-connect.com/>

#### En voiture

Autoroute A7 Lyon-Valence, sortie 15-Valence-Sud pour E713 en direction de Valence-Sud / Gap / Crest. Puis sortie 31 pour rejoindre la D111 en direction de Crest. D93 jusqu'à Die, puis D518 jusqu'à Rousset.

Consultez votre itinéraire sur le site internet : [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr)

#### Parking

Sur le parking public gratuit non gardé à la gare de Clelles ou celui de Monestier-de-Clermont. Il est très facile de rejoindre Clelles depuis Monestier-de-Clermont, à l'aller comme au retour : c'est la même ligne de train. 14 à 16 minutes de trajet entre les 2 gares ; trains fréquents.

#### Covoiturage

Vous pouvez mutualiser les moyens de déplacement en faisant du covoiturage. En plus d'être plus économique et écologique, ce moyen de transport vous permet de faire connaissance avec les autres participants. Avant le départ et sur demande, nous pouvons vous mettre en relation avec les autres membres du groupe qui le souhaitent. Sinon, rendez-vous sur [www.blablacar.fr](http://www.blablacar.fr).

## DISPERSION

Le jour 4, vers 16h, à la gare de Clelles.

## **NIVEAU**

### **Niveau 2 sur 5**

Moyen à bon marcheur. Il faut être en forme et être capable de marcher de 4 à 5 h chaque jour.

## **HEBERGEMENT**

Le refuge d'Esparon est non gardé. Il n'y a pas d'électricité, l'eau fraîche coule abondamment à la fontaine. Il y a tout le nécessaire de cuisine au refuge. Une gazinière avec four est à disposition ainsi qu'un poêle. La réserve à bois de chauffage est bien fournie.

Réveillon chaleureux et parfaitement adapté à la vie de refuge, dans un cadre unique et de pleine nature. Le couchage se fait entre 2 dortoirs, équipés de matelas confortables, d'oreillers et de couvertures. Il n'y a pas de douche possible au refuge. Des toilettes sèches sont à l'extérieur.

Un duvet et un drap sac sont tout de même nécessaires.

### **Repas :**

Au refuge, les repas sont préparés en commun, une aide est toujours la bienvenue. Produits frais et locaux font partis du menu tous les jours.

Pour le départ du 29/12, le soir du Réveillon, repas de fête au refuge avec saumon fumé, foie gras, fondue, dessert, Clairette de Die, etc. La nourriture est abondante et toutes les boissons sont comprises.

Merci de nous préciser, à l'inscription, tout régime alimentaire particulier.

## **PORTAGE DES BAGAGES**

Transport de vos affaires le premier jour et le dernier jour en sac à dos (1 ou 2 pulkas seront éventuellement à votre disposition).

Rien à porter, sauf vos affaires pour la journée lors des autres randonnées.

## **GROUPE**

A partir de 5 participants et limité à 15 personnes.

## **ENCADREMENT**

Par un accompagnateur en montagne français diplômé d'Etat et connaissant très bien la région.

## **EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR**

### Pour transporter vos affaires

- Un sac à dos confortable de 40 à 50 litres pour porter vos affaires personnelles

### Équipement raquette

- Une tenue de marche, ample confortable et chaude, dont un pantalon confortable type Gore-Tex ou micropore (évités les jean's !), combinaison ou knickers, jogging, etc.
- Un gros pull en laine ou une veste en fourrure polaire
- Une veste Goretex, ou un coupe-vent laissant si possible passer la sueur, ou un anorak adapté
- Un surpantalon
- Deux paires de moufles chaudes ou gants chauds
- Un bonnet, une écharpe
- Une paire de guêtres
- Des sous-vêtements chauds (PROSCRIRE LE COTON)
- 3 paires de chaussettes chaudes

### Chaussures, bâtons et raquettes

- Une bonne paire de chaussures de randonnée, pas trop souples mais chaudes et confortables (pas de chaussures molles type moon boots ou basket neige), et imperméables
- Nous vous conseillons l'achat de bâtons télescopiques qui vous serviront à la fois l'hiver pour les randonnées raquettes et l'été pour les randonnées en montagne. Il est préférable de les prendre en 3 parties télescopiques plutôt que deux, avec une pointe au carbure de tungstène, très dure et quasi inusable ! (cependant nous pouvons vous en prêter une paire)
- Les raquettes et bâtons sont fournis ainsi que les pulkas (1 pulka pour 3 ou 4 personnes)

### Contre le soleil

- Lunettes de soleil (type glacier)
- Crème solaire (lèvres et peau)

### Pour le pique-nique du midi

- Bol, assiette ou boîte en plastique
- Couverts (cuillère, fourchette, couteau)
- Gourde thermos 1litre minimum (ou mieux 1,5l)

### Après l'effort

- Un bon duvet + un matelas mousse, type Karrimat (pour l'Igloo, le matelas)
- Une couverture de survie pour mieux s'isoler du sol
- Un appareil photo avec enveloppe de protection contre le froid
- Une paire de tennis style jogging pour le soir
- Vêtements de rechange (survêtement, etc.), et linge personnel
- Linge et trousse de toilette, mouchoirs et papier toilette. Pour le refuge prévoir lingettes de toilette et mini-trousse, car il n'y a pas d'eau. Nous pourrons toutefois faire un brin de toilette en faisant fondre la neige.
- Une mini-trousse de pharmacie avec élastoplaste, biogaze ou " 2ème peau", gaze, désinfectant et aspirine en cas de petits bobos !

## DATES ET PRIX

### DATES ET PRIX

Date de début	Date de fin	Etat	A partir de
08/02/2023	11/02/2023	Confirmé	395 euros
16/02/2023	19/02/2023	Confirmé	440 euros
22/02/2023	25/02/2023	Confirmé	440 euros
02/03/2023	05/03/2023		440 euros

### LE PRIX COMPREND

- l'hébergement
- la nourriture du dîner du J1 au déjeuner du J4
- le dîner du Réveillon du jour de l'an (boissons comprises)
- l'encadrement
- le prêt des raquettes
- le prêt des bâtons

### LE PRIX NE COMPREND PAS

- les assurances
- les frais d'inscription
- tout ce qui n'est pas indiqué dans « le prix comprend »

## POUR EN SAVOIR PLUS

### DESCRIPTION

**Le Vercors**

**Le Parc Naturel Régional du Vercors**

*Source : Parc du Vercors*

La Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors est protégée depuis 1985 sur près de 17 000 hectares, et constitue la plus grande Réserve de France métropolitaine.

C'est le véritable coeur sauvage du Vercors, sans route ni habitation permanente. La mission première de la Réserve est la protection de la biodiversité. Celle-ci est assurée, entre autres, par la présence permanente d'une équipe de gardes effectuant le suivi de la flore et de la faune. Les gardes ont également un rôle pédagogique et éducatif, puisqu'ils renseignent les visiteurs et leurs expliquent les objectifs de la réglementation de la Réserve. Les randonneurs abordent un territoire où les aménagements (quelques cabanes non gardées) et le balisage (uniquement des GR) ont volontairement été limités, afin d'en maintenir le caractère.

### **Carte d'identité du Parc Naturel Régional du Vercors**

- Création : octobre 1970
- Superficie : 206 208 hectares, dont 17 000 hectares classés en réserve naturelle
- Surface de forêt : 125 000 hectares
- Altitude : 180 m à 2453 m (le rocher rond)
- Population : 46 000 habitants - Communes : 85 dans les départements de l'Isère (48 communes) et de la Drôme (37 communes)
- Villes portes : Grenoble, Crest, Romans, Saint-Marcellin et Vinay
- 8 régions naturelles : Quatre-Montagnes, Trièves, Vercors Drômois, Royans Isère, Royans Drôme, Gervanne, Diois et Piémont Nord.

### **Nature**

#### Flore

Ce territoire accueille une flore exceptionnelle. Citons entre autres une variété importante d'orchidées, dont le Sabot de Vénus, l'Orchis vanillée, l'Ophris abeille, l'Orchis Pourpre ; La Céphantere... Et des edelweiss, des gentianes, des saxifrages, la tulipe sauvage (emblème du Parc), etc.

#### Faune

Toute la faune sauvage, à exception de l'ours (qui vivait sur le territoire jusqu'en 1936), avec des réintroductions spectaculaires comme le bouquetin (maintenant bien installé avec près de 400 individus), et le vautour (une réussite). Même le loup est revenu ...

### **Patrimoine**

L'Espace Giono est situé à Lalley, sur le lieu même des séjours de l'écrivain, à deux pas de la maison de son amie le peintre Edith Berger. Il réunit une bibliothèque et une exposition permanente "Le Trièves de Giono", qui s'attache à rendre compte du lien étroit qui a uni le territoire et l'écrivain.

Ouvert en juillet-août, les mardis, jeudis, samedis et dimanches 16h-19h, et de septembre à juin, les vendredis et samedis 16h-18h. Tel 04 76 34 78 23.

Le musée du Trièves à Mens, place de la Halle, tel 08 99 23 00 66, [www.musee-trieves.fr](http://www.musee-trieves.fr) : véritable Musée de Pays, qui donne toute sa place aux premières occupations humaines depuis la préhistoire, au fait religieux, au patrimoine rural riche, aux artistes ayant séjourné sur ces terres.

Parc écologique Terre Vivante, Domaine de Raud à Mens, [www.terrevivante.org](http://www.terrevivante.org).

La protection de l'environnement et la préservation des ressources de la planète dépendent de décisions politiques, d'innovations technologiques, mais aussi de nos gestes quotidiens : dans nos maisons, dans nos jardins, dans nos habitudes alimentaires et nos modes de consommation. Terre Vivante met à la portée de tous ces gestes quotidiens. Ouvert tous les jours, du 20 avril au 02 octobre.

### **Formalités**

#### **Papiers**

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.

### Adresses utiles

**Parc naturel régional du Vercors** 255 chemin des Fusillés 38250 Lans-en-Vercors Tél. : +33 (0) 4 76 94 38 26 Site internet : [www.parc-du-vercors.fr](http://www.parc-du-vercors.fr)

**Office de Tourisme Intercommunal du Trièves** 300 chemin Ferrier 38650 Monestier de Clermont Tél. : +33 (0) 4 76 34 11 22 Site internet : [www.trieves-vercors.fr](http://www.trieves-vercors.fr)

### Bibliographie

- A la découverte du Vercors, Parc Naturel Régional, éditions Glénat, par François Ribard - le Parc Naturel du Vercors a édité un recueil de photos sur la réserve des Hauts Plateaux, intitulé « Vercors d'en haut », commenté par Daniel Pennac.

- Jean Giono, qui habita 20 ans dans le Trièves à Lalley, évoque un Trièves heureux où il admire une campagne riante (Les Vraies richesses), tranquille (Rondeurs des jours) et habitée. Cette même campagne apparaîtra aussi aride et vindicative (Les Ames fortes), théâtre du diable (Faust au village) et de l'ennui (Un roi sans divertissement). Et il se sent membre de cette communauté au point d'affirmer " Moi je peux dire que je suis d'ici ".

### Cartographie

Cartes utilisées : IGN, Série Top 25 au 1/25.000ème : 3237 OT

Toutes ces cartes et bien d'autres choses, (chaussures de rando, bâtons, gourdes, sacs, etc.) que vous pouvez trouver chez **Grillet Sport** à Gresse-en-Vercors : [www.grillet-sport.com](http://www.grillet-sport.com), 0476343012.



# **INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES**

## **INSCRIPTION**

### **Quand réserver ?**

Le plus tôt possible, car ainsi vous êtes sûrs que votre inscription soit prise en compte et vous augmentez les chances de départ du séjour ou circuit en question.

En effet, un séjour est assuré lorsqu'il y a suffisamment d'inscrits pour que le départ soit confirmé. Conformément à la loi, nous prenons une décision définitive 20 jours avant le départ pour un séjour dont la durée dépasse six jours et décision 7 jours avant le départ pour un séjour de six jours ou moins. Si le séjour est annulé, nous vous en avisons immédiatement et vous proposons plusieurs solutions de remplacement. Si aucune ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

### **Comment réserver ?**

L'inscription est effective dès que nous recevons votre bulletin d'inscription signé accompagné d'un acompte de 35 % (à plus de 35 jours du départ) ou de la totalité du règlement (à moins de 35 jours du départ). Attention ! N'adressez jamais de règlement seul sans bulletin d'inscription.

Sur ce bulletin d'inscription doit figurer le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse de chaque participant (même s'il s'agit de la même famille).

Pour les voyages à l'étranger, renseignez aussi le n° de passeport, la date de validité et le nom de famille exact figurant sur le passeport, pour chacun des participants. Vous pouvez aussi nous joindre une photocopie de cette pièce d'identité.

Nous vous informons que la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants au séjour s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par nos soins concernant le séjour.

Pour vous inscrire, 2 alternatives :

#### **Par internet :**

Rendez-vous sur notre site : [www.arcanson.com](http://www.arcanson.com). Choisissez le circuit et votre date de départ, puis cliquez sur le bouton "Réserver" à côté de cette date. Remplissez alors le formulaire qui s'affiche, et choisissez votre mode de règlement :

- Carte bancaire : paiement en ligne sécurisé (mode de règlement impératif pour toute inscription à moins de 15 jours du départ),
- Chèque français à l'ordre d'Arcanson : à nous envoyer par courrier,
- Virement (frais à votre charge) : coordonnées disponibles en fin de formulaire.

#### **Par courrier :**

Remplissez un bulletin d'inscription et retournez-le nous par courrier, accompagné de votre règlement. Vous n'avez pas ce bulletin ? Nous pouvons vous le faire parvenir sur simple demande.

Toute inscription sur papier libre suppose que vous acceptiez nos conditions de vente.

### **Confirmation de réservation :**

À réception de votre fiche d'inscription et du règlement, nous traitons votre réservation. Celle-ci vous sera confirmée par courrier électronique ou postal après vérification de l'encaissement du prix réglé et de la disponibilité des prestations à votre date de départ. Si le séjour souscrit est complet et/ou indisponible, nous vous rembourserons l'intégralité des sommes versées.

Attendez cette confirmation pour acheter vos titres de transport.

Pour les séjours accompagnés, si vous venez en train, attendez que le séjour soit assuré pour prendre votre billet, puisque certains billets ne sont pas remboursables et/ou pas échangeables.

### **ANNULATION**

#### **De notre part :**

ARCANSON se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour. Cette décision vous sera communiquée au plus tard :

- 20 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée dépasse six jours ;
  - 7 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée est de deux à six jours ;
- Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

#### **De votre part :**

Lorsque vous annulez et quel qu'en soit la raison, il est nécessaire de prévenir Arcanson, et votre assureur, le plus rapidement possible par téléphone et e-mail ou lettre.

L'annulation du séjour ne dispense pas du paiement intégral du prix du séjour ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

Le montant des frais d'annulation sont les suivants (la **date prise en compte est celle à laquelle ARCANSON a pris connaissance du désistement**) :

- À 31 jours du départ et plus : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 60 € par personne.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 7 jours : 75 % du montant du séjour.
- À 6 jours du départ et moins : la totalité du montant du séjour.

Le calcul des frais d'annulation est fonction du jour d'annulation et non de l'heure.

Ces retenues seront remboursées par l'assurance - si vous en avez souscrit une – en cas d'annulation justifiée, déduction faite des frais forfaitaires, des frais d'inscription/dossier et du montant des assurances.

Les 10% du montant du séjour ou la somme forfaitaire de 60 € / pers. retenus en cas d'annulation à plus de 31 jours du départ ne sont pas couverts par l'assurance. Tout séjour entamé est intégralement dû. Une annulation intervenant après le 1er jour (une fois le séjour débuté) ne donne lieu à aucun remboursement.

*NB : Tout participant abrégeant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.*

## ASSURANCE

Conformément à la réglementation de notre profession, ARCANSON est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant, chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle.

En outre, nous vous conseillons d'opter pour une couverture :

**ASSURANCE ANNULATION** et/ou **ASSISTANCE RAPATRIEMENT ET INTERRUPTION DE SEJOUR ET D'ACTIVITES**. Cette(ces) prestation(s) supplémentaire(s) vous sera(seront) facturée(s) séparément. Ces contrats sont souscrits auprès d'**ASSURINCO**, spécialiste de l'assurance tourisme et loisirs.

Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France et en Europe.

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- **Assurance Annulation + extension COVID** (3,4 % du montant du séjour).
- **Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour** (2 % du montant du séjour).
- **Assurance Multirisque - Annulation, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension COVID** (4.3 % du montant du séjour).

### Assurance Annulation :

L'assurance entre en vigueur dès la souscription et si votre voyage est soldé. Elle cesse lors de son départ. Les événements garantis sont :

- L'annulation pour **motif médical** : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...
- L'annulation pour **causes dénommées** :
  - \* Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnel, convocation en tant que témoin ou juré d'assise, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.
  - \* La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur, vol des papiers d'identité, ... (franchise de 100 € par personne).
- L'annulation **toutes causes justifiées** (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur (excepté une annulation à 31 jours et plus du départ), déduction faite de franchise éventuelle, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de **la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation**.

Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger

Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

### **Extension COVID :**

- Annulation pour cause de COVID déclarée dans le mois précédent le départ (ou pour tout autre épidémie)

### **Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption d'Activité et de Séjour :**

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les évènements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

- les frais de recherche et secours jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger jusqu'à 75 000 €,
- l'assistance en cas de décès,
- l'avance sur caution pénale à l'étranger jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- un chauffeur de remplacement sous certaines conditions,
- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € / événement
- l'interruption d'activités jusqu'à 100 € / jour / maximum 3 jours.
- ...

#### **Extension COVID :**

- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Frais médicaux sur place
- Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)
- Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le livret : "**Assurance Annulation / Assistance Rapatriement et Interruption de séjour et d'activités / Contrat n°4637 - Vagabondages**" - joint à votre dossier. Il est disponible sur simple demande.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assureur si ses prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous **fournir une attestation** de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

**Vérifiez** notamment que vous possédez une **garantie « frais de recherche et secours »** avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie «frais de recherche et secours».